



Programme Stratégique Transversal

Braine-le-Comte

2025-2030

Table des matières

Introduction/Préambule	4
Qu'est-ce qu'un PST ?	6
Finalité du PST	6
Composantes fondamentales du PST	6
Deux volets du PST	7
Lien avec la Déclaration de Politique Sociale	7
Présentation du volet externe du PST	8
Objectif stratégique n°1 : Être un CPAS où chaque génération trouve sa place	8
Objectif opérationnel n°1.1 : Prévenir l'isolement et favoriser les liens sociaux intergénérationnels.....	8
Objectif opérationnel n°1.2 : Favoriser l'épanouissement et la réussite des jeunes, dès la petite enfance, par un accès renforcé à l'éducation et aux opportunités d'avenir	8
Objectif opérationnel n°1.3 : Encourager les bénéficiaires à participer à des activités culturelles et sportives via la prise en charge ou une intervention financière via un subside	9
Objectif opérationnel n°1.4 : Renforcer l'accompagnement social et le bien-être des personnes âgées.....	9
Objectif stratégique n°2 : Être un CPAS vecteur d'emploi	10
Objectif opérationnel n°2.1 : Créer directement de l'emploi en renforçant les effectifs du CPAS et en développant de nouveaux services et projets.....	10
Objectif opérationnel n°2.2 : Redynamiser les mises à l'emploi via les contrats art60§7 et 61 pour soutenir les services du CPAS et de la Commune, les asbl locales, le secteur de l'économie sociale et marchand.....	10
Objectif opérationnel n°2.3 : Miser sur l'insertion sociale en développant de nouvelles actions et des ateliers de groupe répondant à des besoins remontés par le terrain dans le cadre d'une insertion socio-professionnelle et/ou sociale cohérente	11
Objectif stratégique n°3 : Faire du CPAS un acteur clé de la lutte contre la précarité	11
Objectif opérationnel n°3.1 : Mettre en œuvre une politique d'accès au logement décent pour tous.....	11
Objectif opérationnel n°3.2 : Améliorer le confort énergétique des ménages et renforcer la prévention collective face à la précarité énergétique.....	12
Objectif opérationnel n°3.3 : Renforcer l'accompagnement face au surendettement et aux vulnérabilités financières	12
Objectif opérationnel n°3.4 : Renforcer la prévention et l'accompagnement des personnes confrontées aux assuétudes pour favoriser leur inclusion sociale et leur bien-être	13
Objectif stratégique 4 : Être un CPAS qui anticipe et absorbe les effets des réformes sociales majeures et des chocs exogènes (crise sanitaire, économique, climatique...)	13
Objectif opérationnel n°4.1 Anticiper les effets des réformes sociales et s'adapter en conséquence	13

Objectif opérationnel n°4.2 : Anticiper les effets sociaux des crises sanitaires, économiques ou géopolitiques et s'adapter en conséquence.....	13
Présentation du volet interne du PST.....	14
Objectif stratégique n°5 : Être un CPAS à l'administration moderne et efficiente	14
Objectif opérationnel n°5.1 : Poursuivre les synergies avec l'administration communale, les communes limitrophes et les acteurs locaux.	14
Objectif opérationnel n°5.2 : Optimiser les processus d'organisation de l'ensemble de nos services en faveur de nos usagers, bénéficiaires d'une aide sociale	15
Objectif opérationnel n°5.3 : Optimiser le budget du CPAS.....	15
Objectif opérationnel n°5.4 : Optimiser les processus internes	15
Objectif opérationnel n°5.5 : Maitriser les risques informatiques auxquels le CPAS est exposé ..	16
Objectif opérationnel n°5.6 : Améliorer et moderniser l'infrastructure du CPAS pour un cadre plus accueillant et fonctionnel	16
Objectif stratégique n°6 : Être un CPAS d'avenir, ancré et visible.....	16
Objectif opérationnel n°6.1 : Investir dans le personnel et améliorer le cadre de travail	16
Objectif opérationnel n°6.2 : Offrir une meilleure visibilité sur les services et aides que le CPAS propose	16
Objectif opérationnel n°6.3 : Concrétiser un engagement social et placer l'humain au cœur de l'action du CPAS	17
Conclusion	17

Introduction/Préambule

À Braine-le-Comte, le CPAS joue un rôle fondamental dans l'accompagnement des citoyens les plus fragilisés. Par ailleurs, outre ses missions légales, le CPAS est une institution qui a toujours créé - au fil du temps et des appels à projets - des services et établissements supplémentaires l'amenant à accompagner les citoyens brainois faisant appel à lui dans toutes les étapes de la vie (petite enfance, adolescence, âge adulte, sénior) ;

Le CPAS de Braine-le-Comte c'est :

- un service social général
- un service d'insertion sociale
- un service d'insertion socio-professionnelle
- un service de médiation de dettes agréé
- une crèche de 64 places d'accueil rue A Gillis « Il Était Une Fois »
- une crèche de 60 places d'accueil Cité Rey « Do Rey Mi »
- un planning familial
- un service d'aide aux familles et aux aînés
- un service de livraison de repas à domicile
- un service de titres-services
- une maison de repos et maison de repos et de soins de 110 lits « Résidence Rey »
- une résidence-services de 32 appartements « SéReynité »

Le CPAS de Braine-le-Comte compte actuellement près de 280 agents ;

Dans un contexte de mutations sociales, économiques et démographiques, il est indispensable de continuer à adapter l'action publique aux besoins réels de la population.

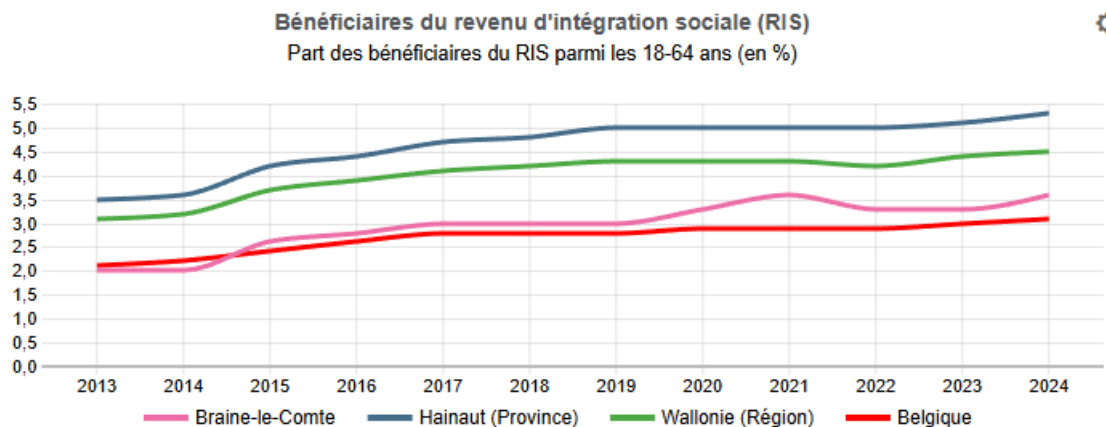
La commune comptait environ 23 604 habitants au 1^{er} janvier 2025, dont près de 18,67 % ayant plus de 65 ans, un chiffre en constante augmentation. Parallèlement, on observe une précarisation progressive de certains publics : augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS), difficultés croissantes liées au logement¹, à la santé mentale² ou à l'isolement.

En 2024, 3,6 % de la population de Braine-le-Comte bénéficie du Revenu d'Intégration Sociale (RIS), contre 2,0 % en 2013. Cette évolution traduit une augmentation significative sur la dernière décennie, en lien avec la montée de la précarité et la diversification des profils accompagnés par le CPAS. Bien que ce taux reste inférieur à la moyenne provinciale du Hainaut (5,3 %) et à la moyenne régionale wallonne (4,5 %), la tendance haussière observée souligne l'importance de maintenir et renforcer nos actions d'accompagnement social, afin de prévenir l'exclusion et de favoriser l'insertion durable des bénéficiaires.³

¹ Journal de l'alpha, *problématique logement*, https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/problematique_logement_ja_239.pdf

² Les mutualités libres, *La santé mentale en Belgique*, <https://www.mloz.be/sites/default/files/ressources/08092021santementale.pdf>

³ HainautStat, https://hainautstat.be/#c=report&chapter=socio_eco&report=r02&selgeo1=com.55004



Suite aux récentes réformes en matière d'assurance chômage, une augmentation d'environ 161 personnes bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ainsi qu'environ 105 aides sociales est à anticiper pour le CPAS de Braine-le-Comte, en raison du transfert potentiel d'un public sortant du chômage et basculant vers l'aide sociale.

Face à ces différents constats, le Plan Stratégique Transversal (PST) du CPAS constitue un outil de pilotage essentiel pour organiser l'action sociale de manière structurée, concertée et cohérente sur les six prochaines années.

Par ailleurs, le Conseil de l'Action Sociale du 28.01.2025 a validé la Déclaration de Politique Sociale « DPS » du CPAS présentée en séance par la Présidente, « feuille de route » rassemblant les intentions politiques que le Conseil souhaite poursuivre et développer sur la durée de la mandature 2025-2030. Ces éléments constitueront la base du PST.

Le présent PST traduit ainsi la volonté du CPAS de renforcer son impact social, d'innover dans ses pratiques, de travailler en réseau, et de placer chaque citoyen au cœur de son action. Il s'inscrit pleinement dans les valeurs de solidarité, de dignité humaine et d'équité qui fondent l'action publique locale. Il permet de poser une vision claire, de prioriser les actions à mener, de mobiliser les ressources de manière optimale, et de répondre au mieux aux attentes des citoyens faisant appel à ses services.

Qu'est-ce qu'un PST ?

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le conseil de l'action sociale pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés.

Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le PST est la traduction opérationnelle de la déclaration de politique sociale qui permet au CPAS de programmer, de manière stratégique et transversale, les actions à mener durant la mandature. Il repose sur une méthodologie structurée et favorise une gestion orientée résultats.

Finalité du PST

- Formaliser la vision politique du CPAS pour 6 ans.
- Structurer les priorités en objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et actions (ou projets⁴) concrets.
- Assurer une cohérence entre la volonté politique et l'administration du CPAS.
- Instaurer une culture de planification, de suivi et d'évaluation des actions sociales et des services rendus à la population.

Composantes fondamentales du PST

Élément	Définition
Stratégique	Vision politique du CPAS sur 6 ans : "Vers quoi veut-on évoluer ?"
Transversal	Implication de l'ensemble des services du CPAS, de son Conseil, de ses partenaires sociaux et des dispositifs existants
Programme	Ensemble d'actions et projets planifiés et budgétisés, avec hiérarchisation des priorités
Objectifs stratégiques	Grands axes politiques (ex : environnement, qualité de vie, gouvernance interne)
Objectifs opérationnels	Déclinaisons concrètes des objectifs stratégiques
Actions et projets	Activités concrètes mises en œuvre par les services du CPAS, attribuées à un responsable, avec un calendrier et une estimation budgétaire associée

⁴ Nous nous sommes permis d'ajouter une nuance en utilisant parfois le terme « projet » au lieu d'action, ceci permet de distinguer certaines actions qui auraient été beaucoup plus conséquentes en termes de moyens et d'impacts que d'autres, ces projets sont eux-mêmes divisés en actions qui reflètent les différentes étapes

Deux volets du PST

1. Volet Externe – Développement des politiques sociales

- Englobe les actions sociales menées en direction des usagers : insertion socioprofessionnelle, aide sociale, santé, logement, énergie, aide à domicile, crèches, maison de repos, etc.
- Peut être porté uniquement par le CPAS ou en partenariat avec l'administration communale, les associations, les services de santé, les entreprises d'économie sociale, etc.

2. Volet Interne – Administration du CPAS

- Vise à renforcer l'organisation interne du CPAS : gestion des ressources humaines, amélioration des processus, outils numériques, coordination des services...
- Piloté par la Directrice générale et la Directrice financière et coordonné par le coordinateur de service avec l'assistance des responsables de chaque département.

Lien avec la Déclaration de Politique Sociale

- Le PST prend appui sur la Déclaration de Politique Sociale (DPS).
- Il en est la mise en œuvre concrète et opérationnelle.
- Contrairement à la DPS, souvent générale, le PST est structuré, budgété, et évalué.

Présentation du volet externe du PST

Objectif stratégique n°1 : Être un CPAS où chaque génération trouve sa place

Objectif opérationnel n°1.1 : Prévenir l'isolement et favoriser les liens sociaux intergénérationnels

Action 1.1.1 Maintenir les services de proximité comme le service des repas à domicile et des aides familiales afin de contribuer à créer un environnement plus propice à un vieillissement actif et sécurisant

Action 1.1.2 Renforcer les services d'aides aux familles en fonction des nouvelles demandes dans le cadre du respect du principe de maintien à domicile

Action 1.1.3 Optimiser les subsides disponibles et maintenir les agréments des services de proximité

Action 1.1.4 Veiller à l'apprentissage collectif par l'organisation de formations et de réunions régulières

Action 1.1.5 Sensibiliser les AF (aides familiales) aux difficultés de gestion financière rencontrées par les bénéficiaires et relais par l'AS du SAFA (service d'aides aux familles et aux aînés) vers le service social

Action 1.1.6 Sensibiliser les AS (assistances sociales) aux informations à transmettre aux bénéficiaires pour présenter le service SAFA

Action 1.1.7 Développer des groupes de paroles via le service insertion

Objectif opérationnel n°1.2 : Favoriser l'épanouissement et la réussite des jeunes, dès la petite enfance, par un accès renforcé à l'éducation et aux opportunités d'avenir

Projet 1.2.1 Création d'une crèche avec le soutien de la Ville

Action 1.2.1.1 Analyse des besoins et étude de faisabilité

Action 1.2.1.2 Définition du projet et planification

Action 1.2.1.3 Montage du projet, financement et recherche de subsides

Action 1.2.1.4 Obtention des autorisations et validations techniques

Action 1.2.1.5 Procédure de marché public pour la conception et construction du projet

Action 1.2.1.6 Lancement et suivi des travaux

Action 1.2.1.7 Recrutement du personnel nécessaire pour la mise en activité

Action 1.2.2 Soutenir le planning familial dans ses missions pour mener des actions de sensibilisation dans les écoles et les structures de la jeunesse sur des thématiques comme le harcèlement scolaire et l'éducation à la vie affective et sexuelle (problème addiction/harcèlement réseaux sociaux)

Action 1.2.3 Miser sur le soutien des jeunes de 18-25 ans nécessitant un accompagnement social de proximité dans leur projet de vie, leurs études via l'octroi du revenu d'intégration pour étudiant, le PIIS (projet d'intégration social), et via la participation à des groupes d'insertion portant sur leur avenir, ce qui sera un vecteur d'emploi

Action 1.2.4 Organiser des permanences ou ateliers (techniques d'étude, gestion du temps, coaching motivationnel)

Action 1.2.5 Encourager l'inscription des jeunes bénéficiaires à une formation diplômante ou qualifiante reconnue via un suivi mensuel avec un assistant social dédié à la réussite du projet d'étude

Action 1.2.6 Mettre en place des permanences pour accompagner et aider les étudiants dans leur demande de bourse d'étude et l'acter dans le PIIS

Action 1.2.7 Mettre en place annuellement une semaine job étudiants afin d'informer les jeunes sur la législation encadrant le travail étudiant (synergie avec Ville)

Action 1.2.8 Mettre en place une semaine mobilité pour permettre aux bénéficiaires d'augmenter leur chance d'obtenir le permis de conduire théorique

Action 1.2.9 Optimiser les différentes actions par des collaborations avec les partenaires actifs dans le domaine de la jeunesse

Objectif opérationnel n°1.3 : Encourager les bénéficiaires à participer à des activités culturelles et sportives via la prise en charge ou une intervention financière via un subsid

Action 1.3.1 Informer les familles précarisées sur la possibilité d'obtenir une intervention financière afin de couvrir tout ou partie des frais d'inscription aux stages (sportifs, culturels, éducatifs, etc.)

Action 1.3.2 Promouvoir l'accès à la culture via les chèques cultures et publicité

Action 1.3.3 Organiser des sorties culturelles

Objectif opérationnel n°1.4 : Renforcer l'accompagnement social et le bien-être des personnes âgées

Projet 1.4.1. Continuer la rénovation et l'embellissement de la maison de repos et de la résidence-services

Action 1.4.1.1 Rénovation des châssis des bureaux RDC

Action 1.4.1.2 Réfection du toit de la partie plus ancienne de la maison de repos

Action 1.4.1.3 Analyse quant à la faisabilité de la rénovation des chambres du service C et du Service D (réponse aux nouvelles normes, amélioration du bien-être des résidents, attractivité et concurrentialité)

Action 1.4.1.4 Installation complémentaire de bancs adaptés et d'un espace repos extérieur au niveau de l'espace vert face à l'entrée de la MRS

Action 1.4.1.5 Création de 3 places de parkings réservés PMR devant l'entrée de la RS.

Action 1.4.2. Poursuivre l'implémentation de la philosophie TUBBE au sein de la MRS (développement de projets en lien avec des partenaires internes et externes)

Objectif stratégique n°2 : Être un CPAS vecteur d'emploi

Objectif opérationnel n°2.1 : Créer directement de l'emploi en renforçant les effectifs du CPAS et en développant de nouveaux services et projets

Action 2.1.1 Renforcer les équipes sociales et administratives pour répondre à la réforme sur le chômage et ses conséquences en termes d'augmentation des RIS et aides sociales

Action 2.1.2 Recruter le personnel nécessaire à la création de la crèche (puéricultrices, personnel médico-social, personnel logistique, personnel pour la gestion administrative et une directrice)

Action 2.1.3 Faire appel à un architecte pour le suivi de la construction de la nouvelle crèche, le logement d'urgence, le logement de transit et les rénovations de la maison de repos

Action 2.1.4 Renforcer les équipes du service d'aide familiale en fonction de la demande

Action 2.1.5 Recruter le personnel pour le projet TUBBE

Objectif opérationnel n°2.2 : Redynamiser les mises à l'emploi via les contrats art60§7 et 61 pour soutenir les services du CPAS et de la Commune, les asbl locales, le secteur de l'économie sociale et marchand

Action 2.2.1 Lister les profils employables en contrat art. 60§7 et 61 et les promouvoir auprès des partenaires existants et potentiels via différents canaux tels que les réseaux sociaux, job coachs, flyers...

Action 2.2.2 Développer l'accueil au sein des structures participantes en proposant des formations ciblées pour les encadrants et tuteurs dans le cadre des mises à l'emploi art. 60/61

Action 2.2.3 Tendre, de manière globale, à 12% de mises à l'emploi Art.60&7 par rapport à l'ensemble du public bénéficiaire du CPAS

Action 2.2.4 Redynamiser les conventions Art.61 sur l'ensemble du public bénéficiaire dans le secteur marchand grâce à la revalorisation de la rétrocession financière accordée aux employeurs privés. Notre CPAS a fait le choix d'accorder le montant maximum de rétrocession à ceux-ci

Action 2.2.5 Favoriser la mise à disposition des articles 60 auprès de nos services internes, de l'administration communale, de même que soutenir les asbl via la mise à disposition d'articles 60 également

Action 2.2.6 Présenter nos services internes, la MRS (Maison de repos et de soins) et les crèches aux personnes allant vers une mise à l'emploi et ce, afin de favoriser l'attractivité de ces structures et notamment, des métiers en pénurie (contrats article 60)

Action 2.2.7 Orienter les personnes pouvant être engagées dans le cadre de l'article 60 vers les métiers en pénurie

Objectif opérationnel n°2.3 : Miser sur l’insertion sociale en développant de nouvelles actions et des ateliers de groupe répondant à des besoins remontés par le terrain dans le cadre d’une insertion socio-professionnelle et/ou sociale cohérente

Action 2.3.1 Informer tout bénéficiaire des dispositifs existants en matière d'insertion socioprofessionnelle

Action 2.3.2 Développer des formations utiles et qualifiantes pour la recherche d'emploi en collaboration avec le FOREM, la maison de l’emploi et les partenaires locaux et les intégrer dans le PIIS

Action 2.3.3 Accompagner via le PIIS les bénéficiaires d’un complément de revenu et promouvoir la mesure 61 pour les travailleurs

Action 2.3.4 Travailler préalablement aux freins personnels ou familiaux afin d’accéder à l’emploi temps plein (focus sur les familles monoparentales)

Action 2.3.5 Repenser l’offre d’insertion sociale à partir d’une évaluation continue des besoins exprimés par les bénéficiaires

Action 2.3.6 Coordonner les services sociaux de 1ère et 2ème ligne pour assurer le relais

Action 2.3.7 Développer le PIIS pour toutes les personnes éloignées du marché de l’emploi comme outil d’accompagnement social

Action 2.3.8 Accompagnement social des personnes vers plus d’autonomie en termes de mobilité (permis, intervention financière...)

Objectif stratégique n°3 : Faire du CPAS un acteur clé de la lutte contre la précarité

Objectif opérationnel n°3.1 : Mettre en œuvre une politique d’accès au logement décent pour tous

Projet 3.1.1 Transformer la villa papillon en logement de transit pour développer notre capacité d’offre de logements de transit et d’accompagnement social et éducationnel avec l’aide de la Ville

Action 3.1.1.1 Analyse des besoins et étude de faisabilité

Action 3.1.1.2 Définition du projet et planification

Action 3.1.1.3 Montage du projet, financement et recherche de subsides

Action 3.1.1.4 Obtention des autorisations et validations techniques

Action 3.1.1.5 Procédure de marché public pour la conception et construction du projet

Action 3.1.1.6 Lancement et suivi des travaux

Action 3.1.1.7 Recrutement du personnel nécessaire pour la mise en activité (un ETP AS et un ETP ouvrier et un ETP 0,5 technicien de surface)

Projet 3.1.2 Transformer les maisonnettes rue de la bienfaisance en logements d'urgence pour les familles devant faire face à une situation d'urgence sociale imprévisible en partenariat avec la Ville

Action 3.1.1.1 Analyse des besoins et étude de faisabilité

Action 3.1.1.2 Définition du projet et planification

Action 3.1.1.3 Montage du projet, financement et recherche de subsides

Action 3.1.1.4 Obtention des autorisations et validations techniques

Action 3.1.1.5 Procédure de marché public pour la conception et construction du projet

Action 3.1.1.6 Lancement et suivi des travaux

Action 3.1.1.7 Recrutement du personnel nécessaire pour la mise en activité

Action 3.1.3 Créer une fiche pratique du logement à destination des personnes en difficulté de logement

Action 3.1.4 Poursuivre les collaborations avec les sociétés de logements publics

Objectif opérationnel n°3.2 : Améliorer le confort énergétique des ménages et renforcer la prévention collective face à la précarité énergétique

Action 3.2.1 Optimiser l'affectation des subsides du PAPE en faveur des demandeurs d'aide

Action 3.2.2 Pérenniser les groupes Logement-énergie et prévention par l'organisation en partenariat avec le service de médiation de dettes et l'insertion sociale d'ateliers sur le thème de l'énergie et le logement à destination des personnes en situation de précarité

Action 3.2.3 Sensibiliser les AF sur la prévention en matière de confort énergétique et aides possibles

Action 3.2.4 Distribuer un fascicule à destination des bénéficiaires avec un but préventif quant à la réduction des consommations et éviter la surfacturation

Action 3.2.5 Créer des collaborations avec les communes voisines pour trouver des logements de transit pour les personnes qui vont se retrouver sans domicile ou le sont déjà

Objectif opérationnel n°3.3 : Renforcer l'accompagnement face au surendettement et aux vulnérabilités financières

Action 3.3.1 Poursuivre l'accompagnement des personnes en difficulté de gestion de leurs finances via notamment la guidance budgétaire et la médiation de dettes

Action 3.3.2 Faire appel à un animateur externe pour créer des groupes et animations pour la médiation et la gestion budgétaire

Action 3.3.3 Perdurer les activités du GAPS (Groupe d'appui, de prévention du surendettement) pour tendre vers une minimisation des personnes surendettées – intervenir auprès des organismes qui œuvrent sur notre territoire

Action 3.3.4 Mettre en place une cellule de coordination “budgets & vulnérabilités financières” pour faciliter le relais rapide

Objectif opérationnel n°3.4 : Renforcer la prévention et l’accompagnement des personnes confrontées aux assuétudes pour favoriser leur inclusion sociale et leur bien-être

Action 3.4.1 Adjoindre un profil d’éducateur qui peut accompagner les personnes en rue dans toutes leurs démarches, une sorte d’accompagnateur social permettant d’aller à la rencontre d’un public fragilisé

Action 3.4.2 Mettre en place des partenariats avec des professionnels de la santé mentale et des assuétudes, de même que des partenariats offrant des solutions pour le bien-être, l’hygiène du public fragilisé

Action 3.4.3 Former le personnel des services sociaux au sujet des assuétudes

Objectif stratégique 4 : Être un CPAS qui anticipe et absorbe les effets des réformes sociales majeures et des chocs exogènes (crise sanitaire, économique, climatique...)

Objectif opérationnel n°4.1 Anticiper les effets des réformes sociales et s’adapter en conséquence

Projet 4.1.1 Recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement du service pour faire face à l’augmentation des demandes

Action 4.1.2 Maintenir une marge d’adaptabilité pour intégrer, en fonction des besoins émergents, des actions spécifiques liées à des réformes sociales actuellement imprévisibles

Objectif opérationnel n°4.2 : Anticiper les effets sociaux des crises sanitaires, économiques ou géopolitiques et s’adapter en conséquence

Action 4.2.1 Charger le coordinateur de services de suivre régulièrement les indicateurs sociaux locaux ainsi que l’actualité susceptible d’impacter les bénéficiaires (crises sanitaires, économiques, écologiques, géopolitiques, etc.) afin d’anticiper les besoins sociaux et d’adapter les réponses du CPAS

Action 4.2.2 Mettre en place rapidement les mesures appropriées en cas d’évènements externes majeurs, en mobilisant les équipes concernées et en assurant une coordination efficace entre les services

Action 4.2.3 Assurer la continuité des services du CPAS en situation de crise via le développement et maintien des outils numériques permettant le télétravail et la dématérialisation des demandes

Présentation du volet interne du PST

Objectif stratégique n°5 : Être un CPAS à l'administration moderne et efficiente

Objectif opérationnel n°5.1 : Poursuivre les synergies avec l'administration communale, les communes limitrophes et les acteurs locaux.

Projet 5.1.1 Optimiser la synergie entre le CPAS et l'administration communale concernant la supervision et le suivi de tous les bâtiments du CPAS par les services compétents de la Ville (services étude et services techniques)

Action 5.1.1.1 En priorité, rénover et mettre en conformité la crèche « Il était une fois » sur base d'une analyse permanente des services étude et services techniques de la Ville

Action 5.1.1.2 Accompagner le CPAS dans ses projets de rénovations et de mises en conformité de ses bâtiments

Action 5.1.2 Digitaliser le service comptabilité en synergie avec la Ville (bons de commandes, mandats et ordre de paiements...) ainsi que la procédure financière et de Marchés publics en matière de dépenses.

Action 5.1.3 Mettre en place le nouveau système de téléphonie (CPAS et crèches), archivage et digitalisation en synergie avec la Ville

Action 5.1.4 Consolider et renforcer le travail relatif au PIPS (Plan d'Intervention Psychosocial Local) et au PIU (Plan d'intervention d'urgence) en synergie avec la Ville

Action 5.1.5 Recourir aux marchés publics conjoints dans la mesure où ils offrent une plus grande facilité de traitement pour les agents gestionnaires

Action 5.1.6 Renforcer la collaboration avec le PCS dans le cadre de ses missions (seniors, personnes isolées, informatique, EPN...)

Action 5.1.7 Conserver et renforcer les liens entre le services Seniors de la Ville et la MRS/RS ainsi que d'autres secteurs comme le PCS

Action 5.1.8 Créer des partenariats avec les acteurs ressources

Action 5.1.9 Encourager les bénéficiaires à participer aux évènements collectifs et stages proposés par Braine Ô sports et le service jeunesse de la Ville

Action 5.1.10 Promouvoir la visibilité des services du CPAS via une collaboration accrue avec le service communication de l'administration communale

Action 5.1.11 Porter une réflexion sur le projet CATALA

Action 5.1.12 Réalisation d'audits énergétiques

Action 5.1.13 Mise en place des écoteams dans l'administration et une pratique écologique

Action 5.1.14 Collaborer avec la Ville dans leur projet de création d'une maison des aînés / maison des associations

Action 5.1.15 Mettre à jour le règlement de travail sur base de celui de la Ville

Action 5.1.16 Réaliser un cadre de référence sur l'utilisation interne de l'intelligence artificielle

Action 5.1.17 Elaborer un plan de lutte contre l'absentéisme en synergie avec la Ville

Action 5.1.18 Harmoniser les processus financiers avec la Ville

Objectif opérationnel n°5.2 : Optimiser les processus d'organisation de l'ensemble de nos services en faveur de nos usagers, bénéficiaires d'une aide sociale

Action 5.2.1 Redéfinir le rôle et les missions de chaque travailleur social de 1ère et 2ème ligne et des agents administratifs, et réviser l'organigramme en ce sens.

Action 5.2.2 Optimiser les indicateurs de répartition de charge de travail égalitaires entre tous les travailleurs sociaux

Objectif opérationnel n°5.3 : Optimiser le budget du CPAS

Action 5.3.1 Identifier au maximum les nouvelles aides et subventions régionales, fédérales et européennes disponibles et maximiser leur utilisation

Action 5.3.2 Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires pour réduire leur dépendance aux aides

Action 5.3.3 Automatiser certaines tâches administratives pour réduire les coûts de gestion

Action 5.3.4 Dématérialiser les documents comptables et administratifs afin de réduire les coûts d'impression et de stockage

Action 5.3.5 Mettre en place un audit interne régulier pour identifier les sources de gaspillage et améliorer la gestion financière

Action 5.3.6 Faire des économies sur les assurances : renégociation des contrats d'assurance pour obtenir des primes plus avantageuses

Action 5.3.7 Utiliser des solutions d'archivage numérique pour réduire les coûts liés au stockage papier

Action 5.3.8 Optimiser la gestion de la paie : via des outils automatisés pour éviter les erreurs et réduire les coûts administratifs

Action 5.3.9 Gérer plus efficacement la consommation énergétique des bâtiments administratifs (passage à des LED, isolation thermique, contrats d'énergie négociés via l'adhésion à une centrale d'achat) moyennant l'aide du conseiller énergie de l'administration communale

Objectif opérationnel n°5.4 : Optimiser les processus internes

Projet 5.4.1 Améliorer le système d'archivage

Action 5.4.1.1 Investir dans un nouveau local pour y stocker les archives ou une partie

Action 5.4.2 Investir dans de nouveaux logiciels accessibles au personnel des différents services et aux mandataires

Action 5.4.3 Mettre en place du Wi-Fi dans le bâtiment administratif

Action 5.4.4 Informatiser les soins et certains process au sein de la MRS

Objectif opérationnel n°5.5 : Maitriser les risques informatiques auxquels le CPAS est exposé

Action 5.5.1 Satisfaire aux exigences de la loi NIS 2 concernant la cybersécurité

Action 5.5.2 Contracter une assurance contre les cyber-attaques

Objectif opérationnel n°5.6 : Améliorer et moderniser l'infrastructure du CPAS pour un cadre plus accueillant et fonctionnel

Action 5.6.1 Réorganiser les bureaux pour optimiser leur utilisation

Action 5.6.2 Mettre en place des bureaux d'entretiens afin d'accueillir les usagers dans de bonnes conditions et dans le respect des prescriptions en matière de confidentialité

Action 5.6.3 Augmenter le nombre de bureaux pour faire face à l'augmentation du personnel et prendre les bonnes décisions en tenant compte du personnel nécessaire à l'avenir

Action 5.6.4 Rénover certaines parties du bâtiment du CPAS

Action 5.6.5 Participer à la réflexion sur l'organisation de la nouvelle cité administrative (Catala)

Objectif stratégique n°6 : Être un CPAS d'avenir, ancré et visible

Objectif opérationnel n°6.1 : Investir dans le personnel et améliorer le cadre de travail

Action 6.1.1 Prendre en compte le rapport de supervision réalisé dans le cadre de l'enquête psycho-sociale par le rapport de supervision et mettre en place les actions prioritaires en ce sens

Action 6.1.2 Mettre en place des formations pour lutter contre l'agressivité des usagers

Action 6.1.3 Développer des moments de convivialité entre les différentes structures du CPAS (Crèches, services sociaux, services administratifs, MRS, ...) en synergie avec la Ville

Action 6.1.4 Préparer le passage aux horaires flottants pour le personnel concerné en synergie avec la Ville

Objectif opérationnel n°6.2 : Offrir une meilleure visibilité sur les services et aides que le CPAS propose

Action 6.2.1 Proposer divers fascicules à destination des bénéficiaires et usagers

Action 6.2.2 Développer un site internet (voir synergie Ville OS 5 OO1 Action 12)

Objectif opérationnel n°6.3 : Concrétiser un engagement social et placer l'humain au cœur de l'action du CPAS

Action 6.3.1 Intégrer des clauses sociales et/ou durables dans les critères de sélection des marchés publics en synergie avec la Ville

Action 6.3.2 Envisager l'appel à plus de prestataires d'entreprises d'économie sociale, notamment des entreprises de travail adapté pour les travaux à réaliser

Action 6.3.3 S'assurer de l'accessibilité du bâtiment abritant le CPAS afin que les personnes à mobilité réduite y accèdent aisément, en y prévoyant une place de parking PMR

Action 6.3.4 Collaborer au développement d'une structure d'économie sociale en synergie avec la Ville

Conclusion

Le Plan Stratégique du CPAS de Braine-le-Comte est le reflet de l'ambition collective, de l'identité et de l'engagement humain du CPAS envers les citoyens brainois qui font appel à ses services. Il exprime avec clarté la volonté de l'institution de répondre aux défis sociaux de demain avec détermination, solidarité et cohérence.

Le CPAS a pour mission de permettre à chacun de pouvoir mener une vie conforme à la dignité humaine. Cela se traduit notamment par l'accueil, l'écoute, l'information, l'accompagnement vers un logement, vers un emploi, l'octroi d'une aide matérielle, sociale, médicale, psychologique, administrative ou toute autre forme d'aide ou de démarche réalisée en faveur de celles et ceux qui en ont besoin. Ces missions, parfois complexes, ne peuvent être accomplies que grâce à une équipe unie, dynamique, professionnelle, pluridisciplinaire et profondément attachée aux valeurs d'entraide, de respect et de justice sociale.

Ce PST a été construit en étroite collaboration avec les agents et responsables des différents services et établissements du CPAS et le Bureau Permanent du CPAS.

Il a pour objectif de donner un cap clair basé sur la Déclaration de Politique Sociale, de fixer des priorités cohérentes, et de permettre à chacun de travailler dans le même sens, avec des outils concrets, un cadre souple, et la liberté d'adapter les réponses aux réalités changeantes.

Il rappelle aussi combien il est essentiel de préserver les liens au sein du CPAS : travailler dans un même lieu, échanger, collaborer. C'est en restant uni dans le travail que le CPAS pourra relever les défis sociaux de demain en étroite collaboration avec les mandataires du CPAS.

À travers ce PST, tant les mandataires du CPAS que le personnel affirment leur volonté de construire un CPAS uni, fort, humain, réactif et innovant. Un CPAS à l'écoute de sa population, fier de ses valeurs, et prêt à écrire, collectivement, les prochaines pages de son histoire.
